



## BRÈVES | CHARPENTE - OSSATURE

### EDITO

Les principaux référentiels définissant les exigences normatives et réglementaires pour les produits et ouvrages de charpente et de construction bois connaissent (ou vont prochainement connaître) des évolutions significatives : Eurocode 5, Eurocode 8, NF DTU 31.2, ... qui permettront de concevoir et mettre en œuvre des bâtiments en bois plus hauts, plus écologiques, plus durables et surtout plus compétitifs.

Pour les professionnels, l'intégration de ces modifications dans leurs process industriels ou sur leurs chantiers va constituer un enjeu dans les mois à venir. La formation pourra constituer un appui pour les entreprises afin de mettre à niveau leurs compétences.

Bonne rentrée à tous !

Julien LAMOULIE  
Chargé de Profession  
[julien.lamoulie@fcba.fr](mailto:julien.lamoulie@fcba.fr)

### Les réformes de la Formation Professionnelle et leurs impacts dans l'offre de formation auprès des entreprises

#### ***Une première réforme, pour faire de la formation une obligation, prise en mains par l'individu.***

Sortie en 2015, cette première réforme place l'individu au cœur du processus de formation. C'est lui qui devient maître de son désormais Compte Personnel de Formation (ancien DIF), et qui, en lien avec son employeur, définit son évolution professionnelle et les formations nécessaires pour y parvenir. Une conséquence brutale : un arrêt des formations de par le changement des conditions de financements et des règles du jeu. Cet arrêt a eu raison de plus de 30 % des organismes de formations existants qui cessèrent leur activité faute de commandes.

Depuis début 2018, on perçoit un renouveau des demandes en formation. Les entreprises ayant besoin de former leur personnel n'attendent plus forcément une prise en charge intégrale pour le faire ; la formation professionnelle est de plus en plus perçue comme un investissement par l'entreprise.

Ce changement de paradigme a plusieurs retombées sur l'organisation des formations dont les qualités pédagogiques et les retombées opérationnelles sont scrutées par les OPCAs. Les évaluations post-formations intègrent des indicateurs de gain de productivité.

#### ***La deuxième réforme à venir.***

Le petit monde de la formation professionnelle sort à grand peine de la réforme de 2015, avec fracas diront certains, lifting diront d'autres, et une nouvelle réforme pointe à l'horizon.

Il est envisagé de monétiser le CPF dont la nouvelle unité sera l'euro. 500 € seraient ainsi crédités par an dans la limite d'un plafond de 5 000 € (au bout de 10 ans). Les salariés non qualifiés verront leur compte alimenté de 800 € par an (plafonné à 8 000 €).

Le financement de la formation et de l'alternance reposera désormais sur une cotisation unique et sera automatiquement collecté par les URSSAF. Elle sera reversée à la caisse des dépôts et consignation pour le paiement des formations CPF et l'alimentation des comptes CPF (somme en €) et aux opérateurs de compétences pour financer les contrats pro, l'apprentissage et le plan de formation.



Les OPCA, dont le rôle et la collecte est transféré aux URSSAF, seront remplacés par les Opérateurs de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet, les 20 OPCA existants passeront à 10 et deviendront des Opérateurs de compétences.

Rattachés à des filières économiques et non aux Branches, ces opérateurs de compétences financeront les contrats professionnels, les contrats d'apprentissage et les plans de formation mais prioritairement aux entreprises de – 50 salariés.

Les petites entreprises bénéficieront ainsi d'une solidarité financière des grandes entreprises pour faciliter l'accès de leurs salariés à la formation. Environ 0.1 % de la masse salariale sera prélevé sur la collecte globale et mutualisé pour financer le plan de formation des entreprises de – de 50 salariés.

### Et FCBA dans tout cela ?

Faire d'une contrainte une opportunité a été le *leitmotiv* de l'équipe FCBA Formation dans sa réponse à ce contexte pour le moins nébuleux.

Des démarches auprès des Branches Professionnelles ont été entamées pour leur proposer un accompagnement sur des parcours métiers nécessaires au maintien des compétences de Filières. Ce travail d'écoute et de propositions a permis de proposer des modules de formations répondant aux besoins et fédérant les entreprises.

Le référencement DATADOCK obligatoire a été l'occasion en interne de remettre à plat les procédures et d'élaborer une véritable démarche qualité.

Enfin, l'intégration de nouveaux outils pédagogiques tels que la Formation Ouverte à Distance, via le projet TRAGECTOIRE, fut l'occasion de partager avec des centres de formation partenaires et de monter en compétence dans l'élaboration d'offres de formations tant appliquées qu'innovantes.

Le catalogue FCBA Formation, en ligne, présente des formations d'actualité, adaptées aux entreprises. Une équipe de chargés d'affaires est à l'écoute des entreprises pour élaborer avec elles leur plan de formation.

Plus d'informations : <http://formation.fcba.fr/>

Contacts : [jacques.boulay@fcba.fr](mailto:jacques.boulay@fcba.fr) ; [formation@fcba.fr](mailto:formation@fcba.fr)

## Valorisation des études collectives en normalisation

Dans le domaine des structures bois, une petite révolution des règles de justification a eu lieu avec l'arrivée du corpus normatif des Eurocodes. Concernant les règles dédiées aux structures bois Eurocode 5, en remplacement des anciennes règles CB71, celles-ci représentent un ensemble d'outils relativement jeunes et parsemés d'interrogations et/ou de clauses souvent laissées à l'interprétation du concepteur. Aussi, plusieurs actions collectives ont été entreprises afin d'apporter une réponse et des propositions, non seulement pour la France via les DTUs et les annexes nationales, mais aussi au niveau européen dans le cadre du texte Eurocode 5 lui-même. Bon nombre de propositions issues de ces études ont déjà été introduites dans la future génération des Eurocodes en cours d'écriture (prévue pour 2020/2021). Le tableau suivant synthétise les principaux travaux ou études réalisés et leur valorisation.

Projet (acronyme)	Financier(s)	Parution du rapport	Objectif	Valorisation
SISBAT	ANR	2011	Caractérisation du comportement des charpentes industrialisées en situation de séisme	Introduction de coefficients de comportement optimisés dans le prochain chapitre bois de l'Eurocode 8
Règles simplifiées CVT	CODIFAB	2011	Proposer un outil de calcul simplifié de la résistance en contreventement de murs à ossature bois	Introduction d'une méthode de calcul simplifiée dans le DTU 31.2
Plateforme EC5	CODIFAB	2012 – en cours	Permettre une appropriation des règles Eurocodes par les professionnels	Un site internet avec un forum d'échange, des ateliers thématiques
MODPAN	CODIFAB	2012	Caractériser le comportement des panneaux de plancher sous charge concentrée	Proposition d'outils de justification à destination du DTU 51.3 (en cours)
SISMOB	CODIFAB DHUP	2013	Caractérisation du comportement de murs à ossature bois à panneaux	Ajout des panneaux OSB 12mm dans la règle de moyens de l'Eurocode 8 (révision en cours)

			OSB 12mm en situation de séisme	
SISTACI	CODIFAB	2015	Proposer une approche simplifiée pour évaluer le transfert de spectre lors d'un calcul selon les règles Eurocode 8	Introduction d'une approche simplifiée dans le chapitre bois de l'Eurocode 8 (révision en cours)
SISBOIS	CODIFAB ANRT Région Aquitaine	2016	Caractérisation du comportement de murs à ossature bois à voile agrafé en situation de séisme	Ajout des voiles agrafés dans le chapitre bois de l'Eurocode 8 (révision en cours)
FOB Séisme	CODIFAB	2017	Préciser les justifications à mener pour les façades à ossature bois en situation de séisme	Rédaction d'une note à destination des professionnels
Structures Poteaux/Poutres contreventées par voiles à ossature bois	CODIFAB	2017	Etude bibliographique portant sur le comportement en situation de séisme	Ajout de ces structures dans le chapitre bois de l'Eurocode 8

#### CONTACT

Laurent LE MAGOROU  
[laurent.lemagorou@fcba.fr](mailto:laurent.lemagorou@fcba.fr)

## La marque CTB veut se déployer dans l'univers du bois construction

La marque CTB, créée il y a 65 ans par le Centre Technique du Bois, devenu depuis l'Institut Technologique FCBA, couvre tout l'univers du bois, de la 1ère transformation du matériau et son approvisionnement, jusqu'à la construction des ouvrages et la préservation du bois.

Elle regroupe pour cela 18 certifications particulières, dont l'une des deux dernières nées : CTB Constructeur Bois.

Développée avec AFCOBOIS, Syndicat Français de la Construction Bois, CTB Constructeur Bois s'inscrit dans le secteur « Construction Bois » de l'écosystème CTB, réorganisé en mai 2018.

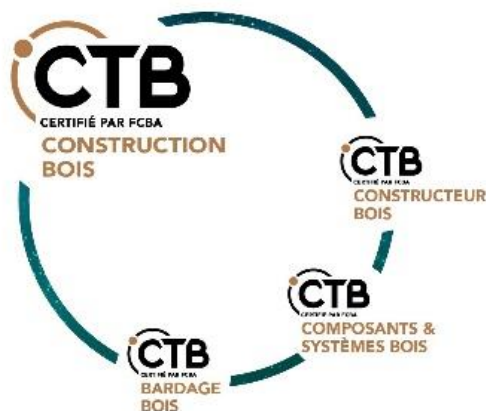
Certifiant la compétence globale de l'entreprise, CTB Constructeur Bois a été conçue avec et pour les professionnels de la filière, en totale cohérence avec leurs organisations, leurs attentes et leurs savoir-faire.

Ainsi, elle atteste à la fois de la qualité de la conception technique, de la qualité des composants fabriqués par l'entreprise et de la qualité de la mise en œuvre.

Après son lancement, en mai dernier, CTB Constructeur est désormais officiellement portée par une première entreprise : Gardavaud Habitations. Plusieurs autres dossiers sont en cours d'instruction.

Quant à l'écosystème CTB, il devrait lui aussi poursuivre rapidement sa progression avec la remise des premiers certificats CTB Bardage Bois notamment, nouvelle certification CTB également présentée en mai dernier.

Pour aller plus loin : <http://ctb-univers.fr/>





## Maîtrise du collage des éléments bois structuraux collés

A la demande des professionnels du lamellé et CLT, FCBA propose désormais un accompagnement sur trois jours : Maîtrise du collage du BMA, BMR, du LC et du CLT visés par EN 14597, EN 14080 et EN 16351.

La première session a été animée par Karine BERTIN et Julien BRASSY au 1<sup>er</sup> semestre 2018 au sein des entreprises Schilliger et Mathis. Elle a rassemblé 11 participants provenant de cinq entreprises de la filière de la région grand Est, fabricants de lamellé-collé, de bois massif abouté et de CLT notamment, ainsi qu'un scieur qui envisage la mise en place d'une ligne de collage.

L'objectif est de connaître et maîtriser les différents paramètres influençant la qualité du collage dans le cadre de la fabrication de bois massif abouté, bois massif reconstitué, de lamellé-collé et de CLT. Le programme, issu d'un cahier des charges établi par les professionnels alterne théorie, pratique et visite de sites. Les principaux points abordés sont :

- Rappel sur le matériau bois, classement selon la résistance et essais de flexion
- Théorie du collage et les différents adhésifs
- L'aboutage et essai de flexion
- Lamellation, essai de cisaillement et de délamination
- Gestion des non conformités

Tout au long de ce parcours, des essais ont été réalisés dans le laboratoire des entreprises ainsi que des exercices pratiques. Merci aux personnes présentes pour leur participation et la qualité des échanges, ainsi qu'aux entreprises Schilliger et Mathis pour leur accueil et la visite de leur site respectif.



Les participants ont apprécié le fait que cet accompagnement se déroule en entreprise et de pouvoir observer sur le terrain les installations, les difficultés rencontrées et les solutions apportées. Le personnel change sans cesse, de même que les besoins et les technologies évoluent, c'est donc une bonne occasion pour suivre ces évolutions et échanger entre confrères, tout le monde a convenu que cela ne pouvait que tirer la filière vers le haut.

Cet accompagnement est éligible en tant que formation.

Une deuxième session est d'ores et déjà programmée pour l'année prochaine, les **5, 6 et 7 Mars 2019** au sein des entreprises Arbonis (site de Chemillé) et Briand construction bois (site de Saint Sylvain d'Anjou).

Contact :

Julien BRASSY : [julien.brassy@fcba.fr](mailto:julien.brassy@fcba.fr)

## AGENDA

**La prochaine Commission Professionnelle Gros-Œuvre** aura lieu le jeudi 25 octobre 2018 à 14h (lieu restant à préciser dans Paris intra-muros)

### Festival WOODRISE 2018

Action collective qui s'adresse à la fois aux professionnels et au grand public, du 11 au 16 octobre 2018, Bordeaux/Dax et Bassin d'Arcachon Consultez le [Programme](#)

### 1/2 journées découverte Le nouveau guide des référentiels techniques

Le futur outil de l'ingénierie bois construction  
Acteurs concernés : bureaux de contrôle, experts en assurance, concepteurs en bureaux d'études, ingénieurs territoriaux, ingénierie en maîtrise d'ouvrage...

#### QUAND ?

- Bordeaux : 15 octobre 2018
- Paris : 24 octobre 2018
- Epinal : 31 octobre 2018
- Rumilly : 6 novembre 2018
- Nantes : 22 novembre 2018

[Programme](#)

[Bulletin d'inscription](#)

Contact : Sandrine Maillard - [GRT@fcba.fr](mailto:GRT@fcba.fr)

## A NOTER

### Documents FCBA à consulter

[Mémento](#)

[Rapport d'activité 2017](#)

[Catalogues Formations](#)

[Articles FCBA INFO](#)

[Actions collectives Structure et Enveloppe réalisées par FCBA et financées par le CODIFAB](#)

[Les Cahiers de la Recherche](#)

[Publications revues scientifiques?](#)

[Newsletter Normalisation Construction](#)

[Crédit impôt recherche](#)